

ORGANISATION BUSINESS ET INVESTISSEMENT - "O.B.I."
Société par actions simplifiée
au capital de 48 146 euros
Siège social : 14 Avenue Jacqueline Auriol
33700 MERIGNAC
438 010 217 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31
décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 2.953.620 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2.953.620 euros

En totalité au compte « *Autres réserves* » s'élevant ainsi à 164.514.389 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 164.681.339 euros.

Distributions antérieures de dividendes :

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 5.007.184 euros, soit 104 euros par titre

Exercice clos le 31 décembre 2022 : néant.

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 5.000.000 euros, soit 103,85 euros par titre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

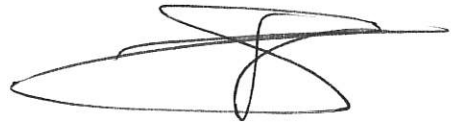
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Lionel DESAGE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	4 195	4 195		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 117 900	62 106	1 055 795	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	9 897	4 266	5 632	7 611
	Autres immobilisations corporelles	259 821	129 626	130 196	214 003
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	59 279 401	11 490	59 267 911	59 269 851
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	70 036		70 036	37 811
	TOTAL (II)	60 741 250	211 682	60 529 568	59 529 275
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	333 768		333 768	222 409
	Autres créances	60 879 760	4 821 392	56 058 368	42 378 303
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	51 534 116	69 447	51 464 669	59 972 217
	DISPONIBILITES	2 156 096		2 156 096	8 568 829
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	107 306		107 306	60 055
	TOTAL (III)	115 011 046	4 890 839	110 120 206	111 201 814
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		175 752 296	5 102 521	170 649 775	170 731 089

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

70 036

37 811

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	48 146	48 146
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	112 500	112 500
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	6 303	6 303
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	161 560 770	81 812 993
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	2 953 620	84 747 777
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		51
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	164 681 339	166 727 770
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	574 050	1 740 877
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	574 050	1 740 877
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 864 129	2 430
	Emprunts et dettes financières divers (3)	112 500	693 937
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	616 495	303 448
	Dettes fiscales et sociales	688 762	1 250 880
	DETTES DIVERSES		
Ecarts de conversion passif	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	112 500	11 748
	Total des dettes	5 394 386	2 262 443
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	170 649 775	170 731 089
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 953 619,53	84 747 776,52
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	5 394 386	2 262 443
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 864 129	2 430
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	768 917		768 917	903 674
	Montant net du chiffre d'affaires	768 917		768 917	903 674
	Production stockée				
	Production immobilisée				2 667
	Subventions d'exploitation			2 041 285	1 590 127
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			11	8
Total des produits d'exploitation (1)				2 810 214	2 496 475
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 245 354	1 873 555
	Impôts, taxes et versements assimilés			50 302	56 977
	Salaires et traitements			426 249	517 147
	Charges sociales du personnel			161 176	188 881
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			109 352	26 105
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			53 000	
	- sur actif circulant			417 696	210 730
	Dotations aux provisions			574 050	1 740 877
	Autres charges			44	23
Total des charges d'exploitation (2)				4 037 224	4 614 294
RESULTAT D'EXPLOITATION				(1 227 009)	(2 117 819)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 227 009)	(2 117 819)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	880 770	487 401
	Perte supportée ou bénéfice transféré	1 733 647	2 025 174
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	3 357 086	2 308 349
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 191 113	1 637 269
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	8 913	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	57 331	7 649
	Total des produits financiers	5 614 443	3 953 266
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	70 447	8 413
	Intérêts et charges assimilées (4)	4 109	1
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	74 556	8 415
RESULTAT FINANCIER		5 539 887	3 944 852
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 460 000	289 259
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	9 031	125 683 500
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	9 031	125 683 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	278 604	295
	Sur opérations en capital	13 435	40 140 231
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	292 039	40 140 526
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(283 008)	85 542 975
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		223 373	1 084 457
TOTAL DES PRODUITS		9 314 458	132 620 642
TOTAL DES CHARGES		6 360 839	47 872 866
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 953 620	84 747 777
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées		3 357 086	2 308 349

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Immeuble Allure - 122, route du Médoc
33110 Le Bouscat

Cabinet Paquier & Associés
57, rue de Tivoli
33000 Bordeaux

O.B.I. S.A.S.

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes
annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024**

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

O.B.I.

14 avenue Jacqueline Auriol
33700 Mérignac

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORGANISATION BUSINESS INVESTISSEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie
« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Titres de participation :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 59.267.910,69 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Le Bouscat et à Bordeaux, le 19 juin 2025

Les Commissaires aux comptes

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Cabinet Paquier & Associés

David-Frédéric Bisseuil

Vincent Geron

Signé par David Bisseuil
Le 19/06/2025

ID: tx_Y99dxlbOM66k

 **jesignexpert.com**

Signé par Vincent Geron
Le 19/06/2025

ID: tx_Y99dxlbOM66k

